



Municipalité du Village de Roxton Falls

26, rue du Marché
Roxton Falls, Québec, J0H 1E0
Tél. : (450) 548-5790
Courriel : roxton@roxtonfalls.ca

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE 2024

Citoyennes et citoyens de Roxton Falls,

Tel que requis à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je dépose ici le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité du Village de Roxton Falls, pour l'exercice financier 2024. Une copie de ce rapport est distribuée gratuitement à toutes les portes de la Municipalité, en conformité avec les modalités de distribution déterminées spécifiquement par le conseil municipal lors de la séance de conseil du 5 mai 2025. Ce rapport, ainsi que le rapport financier 2024 complet, seront disponibles sur le site internet de la Municipalité au www.roxtonfalls.ca.

Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2024 ont été vérifiés par la firme de vérificateur externe FBL S.E.N.C.R.L, société de comptables professionnels agréés et le rapport de l'auditeur indépendant a été déposé en séance publique le 5 mai 2025, de même que le document intitulé « *Rapport financier 2024 consolidé - Exercice terminé le 31 décembre 2024* ».

Rapport financier 2024 : présentation des données non consolidées (données de la municipalité seulement, sans inclure les données relatives aux régies intermunicipales)

Selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, avec un budget adopté et équilibré au montant de 1 718 000\$, l'exercice financier s'est terminé avec un déficit de fonctionnement de 60 736\$. Ce déficit est attribuable à certains travaux réalisés sur la rue Ste-Marguerite, des Pins et des Lilas, le remplacement d'équipements non planifiés à l'usine (soufflantes) et l'achat d'un tracteur à gazon.

L'excédent de fonctionnement non affecté, après avoir comblé ce déficit, se situe quant à lui à un montant de 16 474\$.

En ce qui concerne l'excédent de fonctionnement affecté, il totalise un montant de 185 667\$ et est constitué des sommes provenant des produits de la vente des terrains des rues des Pins et des Lilas.

Les réserves financières totalisant 115 518\$, comprennent les 2 objets suivants :

- 51 158\$: Réserve financière pour la vidange des étangs
- 64 360\$: Solde disponible du Fonds de roulement *

*Le fonds de roulement (initialement d'un montant de 175 000\$) est créé par la municipalité dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence.

Les immobilisations réalisées en 2024, totalisant 109 102\$, se détaillent comme suit :

- Transport routier : Achat d'une camionnette (40 899\$), travaux de voirie sur les rues Ste-Marguerite (17 519\$), des Pins et des Lilas (19 707\$ -plans et devis pour pavage), tracteur à gazon (11 950\$), table à pique-nique (2 861\$)
- Hygiène du milieu: Soufflantes pour l'usine d'épuration des eaux usées (16 166\$)

Dette à long terme

Pour ce qui est de la dette à long terme, une somme de 117 000\$ a été affectée à son remboursement (dont 43 632\$ payé par le Gouvernement du Québec) et aucune nouvelle dette n'a été contractée. La dette à long terme nette se situe donc, au 31 décembre 2024, à un montant de 829 800\$, dont 145 586\$ est à la charge du Gouvernement du Québec, dans le cadre d'une subvention accordée pour la réfection de la rue de la Rivière en 2017.

Traitement des élus municipaux

Tel que requis par la loi sur le traitement des élus municipaux, voici le traitement des élus municipaux. À la municipalité, je reçois un traitement annuel de 26 456\$, dont 17 637 \$ à titre de salaire et 8 819\$ en allocation de dépenses. Les conseillers reçoivent quant à eux un traitement annuel de 6 952\$, soit 4 635\$ en salaire et 2 317\$ en allocation de dépenses. La seule rémunération supplémentaire prévue pour l' élu municipal qui siège à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, est d'un montant annuel de 850\$ en salaire et 425\$ en allocation de dépenses, pour l'année 2024. À la MRC, à titre de maire et de préfet, j'ai reçu 31 182\$ en salaire et 10 603\$ en allocation de dépenses en 2024.

Jean-Marie Laplante, Maire